

## **Assistance Chômage en cas de Catastrophe Naturelle: Questions Fréquemment Posées**

### **Mon lieu d'emploi a été inondé et je ne suis pas sûr d'avoir du travail, comment devrait je faire?**

La première démarche serait faire la demande d'Assurance Chômage (UI en anglais). Vous pourriez faire la demande par téléphone ou par la demande initiale en ligne sur le site web du Département d'Emploi, [my.vermont.gov](https://my.vermont.gov)-Login. Pendant les périodes comme celle-ci, où il y a des urgences, il pourrait avoir une attente importante à cause du nombre de gens qui font leur demande des allocations chômage. Si vous n'avez pas un ordinateur, rendez vous au Centre d'Emploi VDOL qui vous correspond. Vous trouverez l'adresse du plus proche au <https://labor.vermont.gov/workforce-development/job-centers>

### **De quoi s'agit l'Assistance Chômage par Catastrophe Naturelle (DUA)?**

L'Assistance Chômage par Catastrophe Naturelle (DUA) est un programme d'aide aux gens qui, en raison d'une catastrophe naturelle importante, ont perdu leur emploi ou la possibilité de travailler à leur compte. Il s'agit d'une aide financière temporaire, pendant que l'on trouve de l'emploi. Le DUA est différent des allocations chômage régulières.

### **Comment fonctionne le DUA?**

Le programme DUA est géré par le Département Fédéral d'Emploi et par FEMA (l'Administration Fédérale de Gestion d'Urgence - une agence qui s'occupe des effets des catastrophes naturelles). Une fois que le Président a déclaré l'état d'urgence en cas de catastrophe naturelle, FEMA octroie des fonds au Département d'Emploi de l'état pour payer les prestations du DUA. L'état est aussi remboursé pour la gestion du programme. Dans le cas du Vermont, le Département d'Emploie s'occupe d'octroyer les prestations du DUA. Le Département d'Emploi du Vermont fera l'annonce dès que les fonds seront disponibles, et donnera les prestations à ceux qui en ont le droit.

### **Comment faire pour avoir les prestations?**

En cas de remplir les conditions requises pour avoir les prestations du DUA dans le Vermont, vous pourriez recevoir des prestations pendant une période de jusqu'à 27 semaines, à partir de la date de la déclaration de la catastrophe naturelle. Vous pouvez continuer à toucher des prestations tant que vous soyez au chômage en raison de la catastrophe naturelle.

### **Qui peut demander le DUA?**

Pour demander le DUA vous devriez remplir l'une des conditions suivantes:

- a) Vous étiez au chômage pendant une semaine après le début de la catastrophe naturelle
- b) Vous ne pouvez pas arriver à votre lieu d'emploi
- c) À cause de la catastrophe naturelle, votre emploi n'existe plus, ou vous ne pouvez pas y arriver

- d) Le chef du ménage est décédé à cause de la catastrophe naturelle, et vous devez prendre votre famille en charge
- e) Vous ne pouvez plus travailler car votre santé s'est dégradée à cause de la catastrophe naturelle.
- f) Vous n'avez pas pu commencer à travailler à cause de la catastrophe naturelle

Si vous n'êtes pas citoyen des Etats Unis, vous pouvez toujours toucher les DUA tant que vous avez le droit de travailler aux Etats Unis et que vous remplissez certaines conditions.

### **Dois je faire la demande des prestations de chômage régulières avant le DUA?**

Oui, vous devez d'abord faire la demande des prestations de chômage régulières. Si vous n'avez pas le droit aux prestations régulières, vous pouvez faire la demande du DUA. Quand vous ferez la demande initiale des UI, on vous demandera si votre emploi a été affecté par la catastrophe.

### **Combien d'argent vais je toucher?**

Le montant que l'on touchera par semaine dépend du montant du salaire net de chacun en 2022. Dans le cas de ceux qui travaillent à leur compte, le montant par semaine sera en fonction de ses revenus nets (revenus) du 2022, en tant que travailleur à son compte. Normalement, les prestations sont calculées en utilisant la même formule des prestations du UI de l'état. Pour faire le calcul, veuillez visiter [VT Dept Labor - B11Claimant](#)

### **Quels sont les comtés du Vermont qui pourraient recevoir le DUA?**

À partir du 18 juillet, et selon FEMA, les comtés qui sont éligibles pour le DUA seraient:

- Chittenden (annoncé le 20 juillet, 2023, demande à rendre avant le 21 août, 2023)
- Lamoille (annoncé le 20 juillet, 2023, demande à rendre avant le 21 août, 2023)
- Rutland (annoncé le 20 juillet, 2023, demande à rendre avant le 21 août, 2023)
- Washington (annoncé le 20 juillet, 2023, demande à rendre avant le 21 août, 2023)
- Windham (annoncé le 20 juillet, 2023, demande à rendre avant le 21 août, 2023)
- Windsor (annoncé le 20 juillet, 2023, demande à rendre avant le 21 août, 2023)
- Caledonia (annoncé le 24 juillet, demande à rendre avant le 24 août, 2023)
- Orange (annoncé le 24 juillet, demande à rendre avant le 24 août, 2023)

### **Quels sont les documents nécessaires pour faire la demande du DUA?**

Il faudra fournir:

- a) Votre numéro de Sécurité Sociale
  - a. Ceux qui ne soient pas citoyens des États Unis, leur numéro de registre d'étrangers (*alien registration number*) ainsi que la date de fin de validité.
- b) Le nom et l'adresse de votre dernier employeur
- c) Dans le cas d'avoir travaillé hors l'état les derniers deux ans, le nom et l'adresse de votre employeur, là où vous étiez

- d) Si vous travaillez à votre compte, vous devriez en fournir preuve pour les derniers deux ans (déclaration de revenus ou dossiers bancaires)
- e) Si vous aviez un emploi prévu mais en raison de la catastrophe vous n'avez pas pu travailler, le nom et l'adresse de l'employeur, ainsi que la date prévue du travail.

**Et si l'on fait l'appel de ma demande?**

Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision au sujet de votre demande, vous avez 60 jours pour en faire l'appellation. On prendra les décisions sur les appels des DUA dans une période de 30 jours. Dans le cas où vous ne soyez pas d'accord avec le résultat de votre appel, vous avez 15 jours pour en faire l'appel devant l'Administrateur Régional. L'Administrateur Régional prendra sa décision dans une période de 45 ou 90 jours, selon la date de réception du premier appel.

Pour en savoir plus, veuillez visiter le [www.labor.vermont.gov](http://www.labor.vermont.gov)